



14ème législature

Question N° : 33588	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique >ordre public	Tête d'analyse >manifestations	Analyse > mariage homosexuel. attitude des instances judiciaires.
Question publiée au JO le : 23/07/2013 Réponse publiée au JO le : 08/07/2014 page : 5880 Date de changement d'attribution : 03/04/2014 Date de renouvellement : 19/11/2013 Date de renouvellement : 11/03/2014		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la différence de traitement médiatique et politique entre les manifestants de la manif pour tous et les odieuses personnes ayant volé les blessés et les morts de l'accident de Brétigny-sur-Orge. En effet, les membres de la manif pour tous ont fait de très nombreuses gardes à vue et une condamnation sans motif réel. Face à cela, les plus hautes autorités de l'État ont montré un acharnement répressif incompréhensible et inutile. À l'inverse, alors que de nombreuses sources, journalistes, forces de l'ordre et secouristes et personnes présentes, ont témoigné de faits de vols et d'agressions, les plus hautes autorités de l'État, et certains élus de l'actuelle majorité politique nient l'existence de ces faits. Il lui demande donc si cette différence flagrante de traitement ne constituerait pas une rupture d'égalité républicaine manifeste et ne donne pas des signes de dérives totalitaires.

Texte de la réponse

A la suite du déraillement du train Intercités qui s'est produit à Brétigny-sur-Orge (Essonne) le 12 juillet 2013, un certain nombre d'incidents, particulièrement inadmissibles au regard de la gravité de l'accident, se sont produits. Il n'y a toutefois eu ni scènes de pillage ni caillassages d'envergure, contrairement à ce qu'ont pu laisser penser certains commentaires. Les sapeurs-pompiers et les forces de l'ordre, dont il convient de saluer le professionnalisme et l'engagement, se sont immédiatement rendus sur le lieu de l'accident. Ils ont fait l'objet de jets de projectiles (cailloux). Deux sapeurs-pompiers ont été atteints par les projectiles, mais aucun d'eux n'a été blessé. Un médecin urgentiste a par ailleurs été bousculé, et s'est plaint de la disparition de son téléphone portable. A ce jour, il n'est pas établi que ce téléphone ait été volé ou qu'il soit tombé au sol lors de la bousculade. Le ministre de l'intérieur en fonction lors des faits a condamné avec la plus grande fermeté ces actes particulièrement lâches et honteux. Des enquêtes ont été diligentées sur les jets de projectiles. Cinq personnes ont été interpellées par les services de police à la suite de la bousculade subie par le médecin urgentiste, mais ont été mises hors de cause. Les services de la direction départementale de la sécurité publique de l'Essonne ont également établi le vol, par un individu, de deux valises appartenant aux victimes de la collision ferroviaire.